



Contrat de site internet pour auto entrepreneur

Par **momz**, le **09/12/2011** à **10:29**

Bonjour, rn j'ai depuis le mois d'octobre le status d'auto entrepreneur, je suis étudiant en informatique tous les matins en 3 eme année, et l'après midi je me consacre à ma nouvelle activité d'auto entrepreneur, en effet je suis créateur de site internet jusque là j'ai eu des projets (3 sites) mais c'était pour des connaissances. rn Or j'ai mon premier client "enfin vrai client " c'est une entreprise qui souhaite refaire son site internet je leur ai envoyé un devis avec " le nombre de pages le prix etc..." La responsable des achats m'a appelé elle m'a dit que le devis leur convenait et que c'était bon pour eux, j'ai donc rendez vous lundi pour parler plus techniquement de leur projet, mais ce que je veux savoir c'est quels documents supplémentaires je dois amener ? Un contrat? ou est ce que le devis signé suffit pour me protéger? Si un contrat est nécessaire je voudrais savoir si quelqu'un aurait un modèle à me proposer ?